



## Championnats Interdépartementaux GYMNASTIQUE ACROBATIQUE



### **ATTENTION:**

- la participation à ces Championnats est indispensable pour accéder à la Sélective Fédérale du 26 mars 2023.
- **La date de forclusion des engagements est fixée au 6 janvier 2023** pour les Championnats Interdépartementaux et la **Finale Régionale A Sélective IDF**. A l'issue des engagements, les quotas par Régions pour le Trophée Fédéral seront déterminés.

Ils sont ouverts à tous les clubs de la région Ile de France à jour de leur affiliation à la FFG, pour les compétiteurs et compétitrices détenteurs de la licence FFG 2022/2023.

### **Rappel :**

La sélection au Trophée Fédéral est définie à partir des résultats de la SEULE Sélective IDF : se référer au RT GAc 2023 et au Plan d'Action IDF.

**LIEU:** Gymnase du Chenil  
Avenue Jean Béranger  
**78160 MARLY LE ROI**

**DATE: Dimanche 12 mars 2023**  
Horaire prévisionnel : 9H – 17H  
Matin : Secteur 2 : 78 91 92 94  
Après-midi : Secteur 1 : 75 77 93 95  
Le planning, avec ordres de passage, sera communiqué à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023.

**MATERIEL :** Pas de praticable dynamique

**REGLEMENT :** Règlement technique fédéral 2022/2023  
Plan d'Action IDF 2022/2023

Tous les points des règlements seront strictement appliqués et donc les sanctions prévues pour non-respect ; le cas échéant, les amendes devront être réglées avant le passage des compétiteurs.

**JUGES :** La tenue des juges doit être conforme au Règlement Technique GAc 2022/2023. Le nombre de juges doit être conforme au Plan d'Action IDF. Tout juge n'assistant pas à la réunion de juges sera considéré comme absent. **Les juges officieront toute la journée, quelque soit le secteur d'origine.**

Rappel : Le club doit engager le(s) juge(s) en même temps que les gymnastes (colonne spécifique dans Engagym). Pour tout oubli ou retard d'engagement du (des) juge(s), l'amende de 50 € sera appliquée. (voir règlement technique GAc 2022/2023). Si vous avez des difficultés pour engager vos juges ou juge d'un autre club, contacter Corinne MERCIER : [mercier.jpc@orange.fr](mailto:mercier.jpc@orange.fr).

Amende pour absence de juge : 250.00€.

**CARTES DE COMPETITION** : Les cartes de compétition doivent être remises au plus tard 1h00 avant le début de la compétition au Président du Jury.

**MUSIQUES** : Utiliser DJGym (format MP3), via votre accès à l'extranet de ffgym.com, prévoir un autre support numérique. A renseigner au plus tard le 1er mars 2023.

### **ENGAGEMENTS :**

La date de forclusion des engagements est fixée au **6 janvier 2023**.

Les derniers forfaits doivent impérativement être signalés à l'accueil en arrivant sur le site de la compétition.

TARIF : DUO /TRIO/QUATUOR 20.00€.

### **ENTREES :**

Bons de soutien : 3.00€, gratuit pour les licenciés et les moins de 12 ans.